Direction Générale des Finances Publiques

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2008-2009

FORMULAIRE DE DEMANDE DE L'AIDE A LA CUVE DE 200 EUROS

FIOUL DOMESTIQUE POUR LE CHAUFFAGE DE LA RESIDENCE PRINCIPALE
PERIODE DU 1er JUILLET 2008 AU 31 MARS 2009

À ADRESSER AVANT LE 30 AVRIL 2009
À LA TRÉSORERIE MENTIONNÉE SUR VOTRE AVIS D'IMPÔT SUR LE REVENU.

Identification du demandeur

Nom : [__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__]
Prénom : [__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__]
Adresse : [__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__]
[__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__]
[__|__|__|__|__|__] [__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__]
Téléphone : [__|__|__|__|__|__|__|__|__|__]

NB : Le nom et l'adresse doivent être identiques sur l'avis d'impôt sur le revenu et le justificatif du mode de chauffage de la résidence principale.

Pièces justificatives à joindre à la demande

- Justification des conditions de ressources :

☐ Avis d'impôt sur le revenu de 2007 (avis comportant la mention "*Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu*" - critère apprécié *avant* imputation des réductions et crédits d'impôt)

- Justification du mode de chauffage de la résidence principale :

Habitation individuelle
☐ Facture de fioul domestique pour le chauffage de la résidence principale (date de la facture comprise entre le 1er juillet 2008 et le 31 mars 2009) d'un montant supérieur à 200 €.

Logement collectif
☐ Attestation du gestionnaire de l'immeuble relative au mode de chauffage
ou
☐ Quittance de loyer ou décompte de charges permettant d'établir le mode de chauffage

Modalité de paiement

L'aide à la cuve est versée par virement bancaire ou postal, à compter de janvier 2009.

- Joindre un RIB ou un RIP ou RICE au nom du demandeur.

Je certifie sur l'honneur :
- *l'exactitude des renseignements ci-dessus ;*
- *qu'aucune autre demande n'est déposée au titre du même logement.*

Fait à :……le : …….
Signature

Il ne peut être déposé qu'une seule demande par bénéficiaire et par logement.
L'article 441-6 du code pénal punit de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE